Annexe:

Charte d'adhésion à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté

En signant cette charte, nous:

- Sommes conscients que la biodiversité est un bien commun dont dépend la santé sociale et économique des organismes ;
- Reconnaissons la nécessité de préserver la biodiversité et souhaitons agir en sa faveur ;
- Adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, à ses orientations stratégiques et les objectifs opérationnels;
- Acceptons de figurer sur la liste publique des adhérents ;

Nous nous engageons à :

- Diffuser et promouvoir la SRB et ses modalités d'application, par information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
- Partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux ;
- Étudier, dans un délai maximum de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire dans le cadre de notre activité et des objectifs de la stratégie qui le concernent ;
- Proposer un plan d'actions à mettre en œuvre dans un délai de 2 ans à compter de la date d'adhésion, pour atteindre les objectifs opérationnels de la SRB